



DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

CINQUIEME CONFERENCE D'EXAMEN DES ÉTATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

09:00-12:00

Point 8. Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention (suite)

(i) Coopération et assistance

Monsieur le Président,

Je voudrais exprimer, au nom de la Côte d'Ivoire, ma profonde gratitude au Royaume du Cambodge pour la parfaite organisation de cette Conférence.

Votre hospitalité a créé un cadre propice à des conditions de discussions constructives et à un engagement renouvelé.

Siem Reap, avec son histoire et sa résilience, est un lieu inspirant qui renforce notre détermination à œuvrer ensemble pour un monde sans mines.

Monsieur le Président,

Ma délégation vous exprime également, ses sincères félicitations pour la qualité du travail accompli relativement au du Plan d'Action Siem Reap-Angkor 2025-2029. Ce plan offre une base stratégique solide pour renforcer la coopération et l'assistance, deux piliers essentiels à la mise en œuvre effective de la Convention.

Nous saluons les orientations définies pour les cinq prochaines années, qui apportent des réponses concrètes aux défis persistants.

En matière de mobilisation des ressources, nous soutenons l'appel à accroître les engagements financiers nationaux tout en explorant des mécanismes de financement novateurs.

En ce qui concerne l'assistance internationale, nous soutenons la recommandation d'établir des partenariats pluriannuels. L'assistance prévisible et durable permet de planifier efficacement et d'assurer la continuité des actions sur le terrain. Nous appelons les États en mesure d'apporter un appui à maintenir et à intensifier leur soutien, en particulier aux organisations locales qui jouent un rôle essentiel dans les programmes d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes.

Pour ce qui a trait à l'intégration des considérations transversales, la Côte d'Ivoire estime qu'il est fondamental de veiller à ce que toutes les interventions soient inclusives et répondent aux besoins spécifiques de chaque communauté touchée, sans discrimination.

Monsieur le Président,

Mon pays souhaiterait profiter de cette tribune pour attirer l'attention sur l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT), située à Jacqueville, en Côte d'Ivoire.

Cette Institution, issue d'un partenariat international ambitieux, constitue un Centre d'Excellence pour la formation, l'entraînement et la recherche stratégique en matière de lutte contre le terrorisme. L'AILCT offre une plateforme unique de renforcement des capacités des États africains face aux menaces transversales, notamment celles posées par les Engins Explosifs Improvisés, dont les mines antipersonnel de nature improvisée.

De 2019 à fin 2023, l'AILCT a formé 1415 stagiaires, issus de 29 pays africains (francophones, anglophones, arabophones, lusophones), à travers 150 sessions.

Ma délégation invite les États Parties à participer davantage au développement de cette Académie, dont les activités contribuent de manière significative à la sécurité collective et s'inscrivent dans nos efforts communs pour un monde plus sûr. C'est également l'occasion de remercier chaleureusement les partenaires étatiques, techniques et financiers de cette Institution.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec les États Parties et les partenaires internationaux pour réaliser les objectifs du Plan d'Action Siem Reap-Angkor 2025-2029.

Je vous remercie.